

COMMUNE DE SAINT VICTOR DES OULES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 29 août à 18h30

L'an deux mille vingt-quatre le vingt neuf août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire

Présents : ALVARO Marie-Michèle, MAILLE Evelyne, CANAL Bernard, MEJEAN Didier, ALTERSITZ Gilles, LECOQ Denis, BRUN Michel, DAROCHA Séverine, WOLTERS Anne-Marie

Quorum atteint. Secrétaire : ALTERSITZ Gilles

1°) Approbation procès-verbal du 4 juillet :

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2024 est approuvé. Vote : Pour 9

2°) Demande subvention Agence de l'Eau (Travaux réhabilitation réseaux assainissement Rte de St Hippolyte) :

Dans le cadre du programme des travaux établis à l'issue du schéma directeur, la commune souhaite réhabiliter une partie de son réseau d'assainissement des eaux usées implanté sous la RD125 -Rte de St Hippolyte, classé en priorité 1.

Après avoir entendu les explications de Mme le maire, le conseil municipal après délibération, décide :

- d'adopter le projet de travaux de réseaux d'assainissement réhabilitation réseau assainissement – RD125-Rte de St Hippolyte (Niv.3), évalué à 244 800 € HT,
- de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du département pour la réalisation de cette opération.

Vote : Pour :9 Contre :0 Abstention 0

3°) Bureau Etude Travaux réhabilitation réseaux assainissement Rte de St Hippolyte :

Dans le cadre du projet de travaux de réseaux d'assainissement réhabilitation réseau assainissement – RD125-Rte de St Hippolyte le conseil municipal, après en avoir délibéré, confie la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'étude I.G.E.A.D.T. pour un montant de 15 400 € HT.

Vote: Pour : 9 Contre :0 Abstention 0

4°) Maintien ou retrait délibération du 4 juin vente parcelle communale :

Après avoir pris connaissance des observations de M.et Mme CASTETS, le conseil municipal décide le maintien de la délibération du 4 juin dernier concernant la vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée A40 à M.et Mme CASTETS.

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention 0

5°) Cessions à la commune chemin de la Bedosse :

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, la cession à l'euro symbolique au profit de la commune, des parcelles situées Chemin de la Bedosse, de la part des propriétaires :

- ALTERITZ Gilles/ DEPARIS Anne, parcelle B 601 de 37 ca
- AUDIBERT Cédric / LABROUSSE Patricia, parcelle B 602 de 6 ca

Et autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Vote : Pour :9 Contre : 0 Abstention0

6°) Transfert entretien éclairage public au SMEG :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Mme le Maire et en avoir délibéré,

- Décide d'autoriser le transfert, au TE GARD - SMEG, la compétence optionnelle Travaux et Maintenance d'éclairage Public, le personnel exclusivement affecté à cette compétence les contrats associés y compris fournitures d'électricité relatives à l'éclairage public.
- Autorise Madame Le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention 0

7°) Diagnostic d'Eclairage Public :

Madame le Maire expose à l'Assemblée le projet de réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public sur toute la commune de Saint Victor des Oules.

Cette opération sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Madame le Maire propose que le conseil se prononce pour solliciter le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard afin que celui-ci se charge de la procédure de réalisation d'un diagnostic.

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- 1- Approuve le projet dont le montant s'élève à 1 815.00 € HT soit 2 178 € TTC et demande son inscription au programme syndical,
- 2- Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes,
- 3- S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 980.00 €,
- 4- Versera sa participation à la réception du rapport, au moment du solde.
- 5- Prend note qu'à la réception du rapport le syndicat établira l'état de solde et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention 0

8°) Contrat entretien station Epuration :

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le contrat d'entretien annuel de la station d'épuration établi par Alliance Environnement.

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention 0

9°) Questions diverses :

Borne incendie : une borne incendie sera installée à l'impasse des jardins

Réunion de Quartier : Une réunion publique du quartier Impasse des jardins, Chemin des jardins, de l'oratoire, de cabres mortes se déroulera Vendredi 27 septembre à 18h30 au foyer.

Redevance foretage carrière Fulchiron : la redevance foretage pour le mois de juillet s'élève à 15 000 €

Séance levée à 20h30